



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 09/12/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **DÉLIVRANCE DES CARTES PROFESSIONNELLES TAXI, VTC (VÉHICULE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR) ET VMDTR (VÉHICULES MOTORISÉS À DEUX OU TROIS ROUES) : DÉPLOIEMENT DES FORMULAIRES « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »**

A compter du **10 décembre 2021**, les premières demandes, les renouvellements et les duplicatas de cartes professionnelles de conducteurs de **TAXIS, VTC** et **VMDTR** devront être effectués **exclusivement par voie dématérialisée** via « démarches simplifiées ».

**Le dispositif Démarches-simplifiées** permet de dématérialiser les démarches administratives depuis n'importe quel appareil (PC, Smartphone, tablette).

Cette dématérialisation n'induit aucun changement dans l'instruction des dossiers par le bureau de la réglementation générale (vérification de la complétude du dossier, conditions d'honorabilité de l'usager au titre du permis de conduire et du casier judiciaire).

Elle modifie uniquement le moyen de transmission des dossiers par l'usager.

Les envois de dossiers par voie postale en préfecture ne seront plus traités.

Les liens et informations utiles sont disponibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.sarthe.gouv.fr/>) dans la rubrique **démarches administratives/professions réglementées/TAXI/VTC/VMDTR**.